

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 332/00

ÉFAI – 000694 – AMR 53/014/00

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

MENACES DE MORT / CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

VÉNÉZUÉLA

Indigènes pemon à Santa Cruz de Maupari
Melchor Flores (chef indien)

Londres, le 30 octobre 2000

Des indigènes protestant contre la construction d'un réseau de distribution électrique dans la région vénézuélienne de la Gran Sabana (grandes savane) auraient reçu des menaces de mort. Amnesty International est préoccupée par leur sécurité et celle de leur chef, Melchor Flores.

Au début du mois d'octobre, des Pemon vivant dans la communauté de Santa Cruz de Maupari (État de Bolívar) ont trouvé sur une route conduisant au village un cahier d'écolier (*cuaderno de colegio*) sur lequel était écrit à chaque page en lettres majuscules : « *INDIOS MALDITOS-LOS BAMOS MATARA TODOS* (sic) » (Maudits indiens, nous allons tous vous tuer). Selon eux, ce cahier aurait été laissé délibérément sur la route par les soldats d'une base militaire voisine.

Une semaine plus tard, les employés d'une entreprise de travaux publics ont déclaré à des jeunes gens de la communauté qu'ils avaient pris en stop que les ouvriers qui travaillaient à la construction du réseau de distribution électrique étaient armés et prêts à tuer les habitants de la communauté.

Le chef indien pemon, Melchor Flores, s'est plaint auprès du commandant militaire responsable des soldats stationnés dans la région et lui a montré le cahier d'écolier. Le commandant a déclaré au chef que les menaces avaient été rédigées par quelqu'un appartenant au groupe indigène.

Des plaintes distinctes concernant ces menaces ont été déposées auprès de la *Defensoría del Pueblo* (Bureau du médiateur) et de la *Fiscalía* (Bureau du procureur).

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La communauté des indigènes pemon proteste contre la construction d'un réseau de distribution électrique (*tendido eléctrico*) qui prévoit l'installation de pylônes et de lignes à haute tension dans le parc national de Canaima, dans la réserve forestière d'Imataca et dans toute la région de la Gran Sabana. Les travaux ont débuté en 1997 à la suite de la signature d'un accord dans lequel le Vénézuéla s'engage à approvisionner en électricité le nord du Brésil.

En avril, les indigènes de Santa Cruz de Maupari ont publié une déclaration dans laquelle ils protestaient contre les dommages irréversibles que la construction de ce réseau allait infliger à leur environnement et à leur mode de vie. Plusieurs organisations non gouvernementales (ONG) vénézuéliennes ont ensuite ajouté leur nom à ce mouvement de protestation. Des ONG brésiliennes ont également protesté contre les effets néfastes du réseau sur les communautés.

La nouvelle Constitution qui est entrée en vigueur au Vénézuéla en décembre 1999 prévoit que les membres des communautés indigènes et leur environnement doivent être protégés. La Constitution comporte également des dispositions relatives au respect des droits humains et dispose que les conventions et traités internationaux relatifs à ces droits font partie intégrante de l'état de droit au Vénézuéla.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / lettre par avion / aérogramme / fax (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par le fait que les membres de la communauté indigène pemon de Santa Cruz de Maupari auraient reçu des
- demandez instamment aux autorités de prendre les mesures qui s'imposent pour assurer la sécurité du groupe indigène pemon et
- exhortez les autorités à ouvrir sans délai une enquête indépendante sur ces menaces de mort, à rendre publiques les conclusions en justice les personnes soupçonnées d'être responsables de ces agissements.

APPELS À :

Président de la République :

Colonel Hugo Chávez Frías
Presidente de la República Bolivariana de Venezuela
Palacio de Miraflores
Caracas
Vénézuéla

Fax : +582 806 3325

Formule d'appel : *Estimado Presidente, / Monsieur le Président*
de la République,

Ministre de l'Intérieur et de la Justice :

Sr. Luis Alfonso Dávila
Ministro del Interior y Justicia
Ministerio del Interior y Justicia
Avenida Urdaneta Esquina de Platanal
Edificio Interior y Justicia
Caracas, Vénézuéla

Fax : +582 861 1967 / 0363

Formule d'appel : *Señor Ministro, / Monsieur le Ministre,*

Gouverneur de l'État de Bolívar :

José Carvajal
Gobernador del Estado Bolívar
Calle Constitución
Casa de los Gobernadores
Ciudad Bolívar
Vénézuéla

Formule d'appel : *Señor Gobernador / Monsieur le Gouverneur*

Fax : +588 301285

COPIES À :**Organisation de défense des droits des indigènes :**

AMIGRANSA
Apartado Postal 50 460
Caracas 1050-A
Vénézuéla

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Vénézuéla dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 11 DÉCEMBRE 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

***La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -***